## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011**

- 030/2011: "subventions à caractère scolaire".

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE

Mme BATREAU présente le rapport.

La Commission Scolaire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
UNSS – ASSU	471 €	464.€
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	62 €	61 €
Coopératives scolaires	3.3 € par enfant	3.26 €
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	<b>9.13 €</b> par enfant	9 € versés par la Caisse des Ecoles
Pour Noël	<b>4.06 €</b> par enfant	4 € versés par la Caisse des écoles

Subventions à titre exceptionnel : Pour la Coopérative scolaire R. Schuman : **500** €(aide pour une randonnée vélo de 3 jours)

Pour l'association Ecolactiv : 500 € (aide pour relancer le loto des Ecoles)

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Vu la proposition présentée par la Commission des Affaires Scolaires,

M GAUTRELET fait remarquer que deux délibérations différentes auraient pu être rédigées, l'une portant sur les subventions annuelles, l'autre sur les subventions exceptionnelles.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

**ATTRIBUE** les subventions comme suit pour l'année 2011 :

UNSS – ASSU	471 €
-------------	-------

Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	62 €
Coopératives scolaires	3.3 € par enfant
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	9.13 € par enfant
Pour Noël	<b>4.06 €</b> par enfant

## Subventions à titre exceptionnel:

Pour la Coopérative scolaire R. Schuman : **500** €(aide pour une randonnée vélo de 3 jours)

Pour l'association Ecolactiv : **500** € (aide pour relancer le loto des Ecoles)